



Gérer un système énergétique complexe – Résultats

Rapport annuel sur les progrès liés à l'économie d'énergie, 2010 (volume deux)

Fiche d'information

En vertu de la *Charte des droits environnementaux de 1993*, le commissaire à l'environnement de l'Ontario (CEO) fait rapport tous les ans à l'Assemblée législative de l'Ontario sur les progrès de la province en matière d'économie d'énergie. *Gérer un système énergétique complexe – Résultats* est le second volume du *Rapport annuel sur les progrès liés à l'économie d'énergie, 2010*. Le premier volume, publié en juin 2011, portait sur le cadre stratégique de l'économie d'énergie, il présentait une revue exhaustive des nouveautés en électricité, ainsi qu'une brève analyse des décisions réglementaires qui ont une incidence sur le financement pour économiser le gaz naturel. Le deuxième volume mesure les progrès par rapport aux cibles fixées dans le domaine de l'énergie et il passe en revue les programmes d'économie de gaz naturel dans le milieu industriel, le Fonds d'économie d'énergie de l'Office de l'électricité de l'Ontario, ainsi que les programmes pour améliorer l'électricité dans les immeubles commerciaux et institutionnels..

La valeur de l'économie d'énergie

Il arrive souvent que l'on oublie de parler de l'économie dans le débat public sur l'énergie. Au cours de la dernière année, une grande part de l'attention a été portée sur les prix, l'énergie renouvelable et les centrales d'énergie alimentées au gaz naturel. Les inquiétudes liées à l'aspect esthétique de l'énergie renouvelable et des centrales au gaz naturel et à leurs répercussions sur la santé ont tracé les grandes lignes du débat sur l'énergie.

Le CEO met en garde contre le fait que la valeur réelle de l'économie d'énergie s'est dissipée au fil de la discussion. Les Ontariens se sont retrouvés dans une discussion inégale sur la politique publique au cours de laquelle ils ont négligé d'aborder les répercussions économiques et environnementales d'une croissance de la demande en énergie sans économie d'énergie. Le fait que l'on s'attende à ce que les efforts d'économie d'énergie compensent la majorité de la croissance prévue de la consommation entre maintenant et 2016 a rarement été mentionné. Le CEO croit que le gouvernement devrait faire de l'économie d'énergie une priorité, puisqu'il a été prouvé qu'elle peut faire économiser de l'argent aux consommateurs et qu'elle permettrait d'éviter de construire de nouveaux projets d'approvisionnement en énergie souvent impopulaires. Les deux dernières années l'ont prouvé, les collectivités désireuses d'accueillir une centrale d'énergie quelconque se font rares.

Cibles et progrès

Le *Rapport annuel sur les progrès liés à l'économie d'énergie, 2010 (volume deux)* passe en revue trois des cibles majeures d'économie du gouvernement, ainsi que les nouvelles cibles qu'il a définies en 2010 afin de déterminer les progrès réalisés.

Réduire la demande de pointe en électricité de 2 700 MW d'ici 2010

Le gouvernement a accompli des progrès considérables, mais ces derniers ne suffisent pas à atteindre la cible de réduction de la demande de pointe en électricité de 2 700 mégawatts (MW) d'ici 2010 que le ministre de l'Énergie avait fixée. Selon l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), la demande de pointe a été réduite de 1 751,9 MW grâce aux projets d'économie d'énergie lancés en 2005.

Malgré le fait que la cible de 2010 n'a pas été atteinte, les efforts d'économie d'énergie de l'Ontario ont produit des avantages substantiels en diminuant le besoin de construire une nouvelle centrale d'énergie et en faisant économiser de l'argent aux abonnés à l'électricité. La réduction de la demande de pointe d'environ 1 750 MW équivaut à peu près à l'installation d'une capacité d'approvisionnement de trois centrales de pointe alimentées au gaz naturel. L'Ontario a investi environ 1,7 milliard de dollars dans des programmes d'économie d'énergie entre 2006 et 2010 et il a fait économiser 3,8 milliards de dollars aux abonnés à l'électricité en coûts d'approvisionnement (*page 17*).

Économiser l'électricité dans les activités du gouvernement

Afin de respecter son engagement et de créer une culture d'économie d'énergie, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à réduire de 10 % son utilisation de l'électricité dans ses établissements d'ici 2007 et de 10 % supplémentaires d'ici 2012. Le gouvernement voulait atteindre ces économies principalement au moyen de mises à niveau dans ses établissements, de la sensibilisation des employés et d'autres actions. Pour sa part, l'agence gouvernementale Infrastructure Ontario a atteint son objectif dans les établissements qu'elle gère, tandis que les ministères qui devaient gérer leurs propres établissements, notamment le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels ou le ministère des Richesses naturelles, tirent de l'arrière en raison du manque de ressources vouées à l'amélioration de l'efficacité énergétique. Par conséquent, le gouvernement a

mesure de réduire sa consommation d'électricité de seulement 8 % avant 2007 et il s'attend à atteindre uniquement 75 % de sa cible de 2012. Bien qu'il n'atteigne pas sa cible, il réduira tout de même sa consommation d'électricité d'environ 15 % par rapport à celle de l'exercice 2002-2003 (*page 21*).

Le CEO recommande que le ministre de l'Infrastructure se serve du pouvoir que lui confère la Loi de 2009 sur l'énergie verte pour éliminer les obstacles qui empêchent les ministères gardiens d'atteindre les cibles gouvernementales d'économie d'électricité.

Installation de compteurs intelligents et mise en œuvre de la tarification horaire

À l'heure actuelle, le gouvernement a pratiquement atteint sa cible d'installation des compteurs intelligents pour tous les abonnés à l'électricité admissibles. Il a cependant atteint la cible un peu plus tard que prévu, car 99 % des clients admissibles possédaient un compteur intelligent en juillet 2011 (la cible avait été fixée pour la fin de l'année 2010).

En date du 30 juin 2011, 3,6 millions de ces clients devaient également passer à la tarification horaire pour tirer avantage des compteurs intelligents. Dans le cas présent, les progrès se sont faits lents. Environ 2,8 millions de clients avaient adopté la tarification horaire avant le 30 juin, ce qui représente environ les trois quarts de la cible. La plupart des retards de cette mise en œuvre sont liés aux difficultés techniques imprévues que les entreprises locales de distribution (ELD) ont dû surmonter.

Bien que le CEO soit satisfait des progrès accomplis, il est déçu de savoir que l'on a du retard dans la collecte de données sur la tarification horaire et l'analyse. Ces dernières permettent de comparer les habitudes de consommation d'électricité avant et après la tarification horaire. Le gouvernement n'a aucun mécanisme en place pour savoir si les clients ont modifié leur consommation grâce à la tarification horaire. Les prix, fixés tous les six mois par la Commission de l'énergie de l'Ontario, ne sont pas fondés sur les vraies données qui déterminent de quelle façon le prix a une incidence sur la consommation des clients. Le CEO croit que ces données sont essentielles si la Commission de l'énergie de l'Ontario souhaite fixer les prix de la tarification horaire pour optimiser la quantité d'économies des consommateurs d'électricité (*page 24*).

Nouvelles cibles

En 2010, le gouvernement a fixé deux nouvelles cibles d'électricité majeures.

Cibles de gestion de la demande et de l'économie des entreprises locales de distribution – 2014

Pour la première fois, on a assigné des cibles obligatoires d'économie d'énergie aux ELD. Ensemble, elles doivent atteindre 1 330 MW d'économies dans la demande de pointe en 2014 et 6 000 gigawattheures (GWh) d'économie dans la consommation de 2011 à 2014. Chaque distributeur s'est vu attribuer une part de cette cible. Celle-ci est devenue une condition pour obtenir un permis. Le CEO s'inquiète du fait que les ELD n'atteindront pas leurs cibles parce que les programmes ont été lancés en retard et parce qu'il a été difficile de faire approuver les programmes par la Commission de l'énergie de l'Ontario. À ce jour, seules deux ELD ont soumis une demande pour les programmes dont elles auront besoin pour atteindre leurs cibles. Elles ont retiré leurs demandes à la suite d'une décision ou d'un ordre défavorables de la Commission de l'énergie de l'Ontario. Le commissaire à l'environnement de l'Ontario conseille vivement au gouvernement et à la Commission de l'énergie de l'Ontario d'apporter rapidement des changements pour qu'elles puissent atteindre leurs cibles. Sinon, le gouvernement devra réviser l'échéance de 2014. Le CEO demande aussi au gouvernement, à l'OEO et à la Commission de l'énergie de l'Ontario de clarifier la situation pour savoir si et comment les ELD peuvent compter les économies liées à la tarification horaire dans leurs propres cibles d'économie d'énergie (page 27).

Cibles provinciales d'économie d'électricité – 2015 et les années suivantes

Les cibles provinciales d'économie de la consommation et de réduction de la demande ont également été établies pour la période après 2014. L'OEO dévoilera sa stratégie pour atteindre ces cibles lorsqu'il publiera la version mise à jour du Plan pour le réseau d'électricité intégré. Le CEO se préoccupe du manque de transparence dans l'établissement de nouvelles cibles provinciales. Cette situation reflète ce qui s'est passé lorsque les cibles de 2014 pour les ELD ont été fixées. Le CEO croit que le gouvernement n'a pas diffusé suffisamment de renseignements sur la méthode et les hypothèses sous-jacentes aux cibles. Par conséquent, le public n'a pas pu déterminer si les cibles étaient suffisantes pour produire une quantité optimale d'économies d'énergie (page 34).

Revue des programmes d'économie d'énergie

Programmes d'économie de gaz naturel du milieu industriel

Les entreprises industrielles n'accordent souvent pas la priorité à l'efficacité énergétique. Il existe quelques occasions très rentables pour économiser l'énergie, mais souvent elles ne sont pas mises en œuvre sans la participation des distributeurs. Afin de franchir ces obstacles, les distributeurs de gaz naturel de l'Ontario (Enbridge et Union Gas) ont offert des programmes industriels d'économie d'énergie qui allient aide technique et mesures incitatives financières. Ces programmes produisent régulièrement de grandes économies d'énergie et sont plus rentables que les programmes d'économie de gaz naturel de tout autre secteur.

Pendant, la Commission de l'énergie de l'Ontario a récemment dit aux distributeurs qu'ils n'étaient plus obligés d'offrir des programmes d'économie de gaz naturel à leurs grands consommateurs industriels. En conséquence, les deux grands distributeurs de gaz naturel de l'Ontario ont réduit les dépenses qui y étaient consacrées. Puisque la Commission a pris cette décision, il est possible que les distributeurs continuent de restreindre leurs dépenses, car ils craignent que la Commission rejette les demandes de financement pour les programmes très exhaustifs. Il est vraisemblable que les fonds des distributeurs consacrés à l'économie de gaz naturel dans le milieu industriel diminuent.

Le CEO croit que si la Commission de l'énergie de l'Ontario avait pris explicitement en considération les coûts sociétaux de la consommation d'énergie, tels que les émissions de gaz à effet de serre, elle aurait tenu à ce que les programmes d'économie d'énergie soient obligatoires pour les grands consommateurs industriels. Cette tendance de ne pas tenir compte des conséquences environnementales de la consommation énergétique se fait sentir aussi dans d'autres décisions récentes de la Commission en matière d'économie d'électricité. Le CEO suggère d'apporter un changement législatif pour augmenter l'efficacité de la Commission dans la promotion de l'économie d'énergie, comme le prévoyait la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* (page 38).

Le CEO recommande que le ministère de l'Énergie modifie la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario pour que les objectifs de la Commission de l'énergie de l'Ontario tiennent compte des coûts environnementaux liés à la consommation d'énergie.

Programmes d'amélioration énergétique pour les édifices commerciaux et institutionnels

Le CEO a aussi passé en revue quatre programmes d'économie d'énergie en vigueur de 2007 à 2010 pour améliorer l'efficacité énergétique dans les immeubles commerciaux et institutionnels existants. Ces programmes ont produit des économies d'électricité de façon rentable, mais ils n'ont généralement pas réussi à atteindre les cibles.

En 2011, l'OEO a remplacé ces programmes par un nouveau programme provincial qui propose des mesures incitatives financières pour les améliorations des immeubles et pour le financement des audits, du commissioning des immeubles et de la formation pour les exploitants d'immeubles. Le CEO appuie ces améliorations du programme, mais il croit que de meilleures mesures incitatives ou davantage d'efforts de formation et de sensibilisation seraient nécessaires pour atteindre les cibles d'économies.

Le CEO remarque un obstacle à la participation au programme que des gestionnaires avaient souligné dans les programmes commerciaux de modernisation en vigueur de 2007 à 2010. Certains adhérents potentiels ont refusé de participer au programme, car ils auraient été tenus par la loi de donner à l'OEO la propriété de tous les attributs environnementaux (crédits du carbone liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre) (page 44).

Le CEO recommande que l'Office de l'électricité de l'Ontario n'exige plus la propriété des attributs environnementaux issus des projets d'économie d'énergie financés au moyen de ses mesures incitatives.

Le Fonds d'économie d'énergie

Le CEO examine les subventions du Fonds d'économie d'énergie que gère l'OEO pour stimuler l'innovation dans l'économie d'énergie, tester des éléments uniques des programmes d'économie d'énergie, développer les ressources et soutenir les projets pilotes. De 2005 à 2010, le Fonds a versé environ 15 millions de dollars dans le cadre de 97 projets dans tous les secteurs et il a mis à l'essai un certain nombre de projets désormais incorporés à la gamme de programmes réguliers d'économie d'énergie de l'OEO. Ce dernier prévoit se servir davantage des demandes de proposition ciblées dans des domaines prioritaires particuliers pour investir dans l'économie d'énergie. Le CEO croit qu'un programme comme celui du Fonds d'économie d'énergie répond à un besoin de tous les instants pour stimuler l'innovation et améliorer la conception des programmes d'économie d'énergie (page 49).

Also available in English

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Maria Leung
Coordonnatrice, Communications et Relations externes
Commissaire à l'environnement de l'Ontario
416-325-3371 / 416-819-1673
1-800-701-6454
Maria.leung@eco.on.ca



Téléchargez le *Rapport annuel sur les progrès liés à l'économie d'énergie, 2010 (volume deux), Gérer un système énergétique complexe – Résultats* du CEO à l'adresse suivante : www.eco.on.ca

Le commissaire à l'environnement de l'Ontario agit comme agent de garde environnemental et indépendant pour la province. Il est nommé par l'Assemblée législative de l'Ontario, il veille au respect de la Charte des droits environnementaux de 1993 et il fait rapport sur le sujet. Il favorise d'une part la réussite du gouvernement pour réduire les émissions de GES et d'autre part l'atteinte d'une économie d'énergie accrue en Ontario.